

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20252601-01 Du 26 janvier 2026 AUTORISATION ACHAT LICENCE IV
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	23.01.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	23.01.2026
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	9	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (9)

Absents : CHATAING P – BONNEVAUX – PITAVY A – SIBAUD-BUSSAC L – MAURICE M (5)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

AUTORISATION ACHAT LICENCE IV

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la licence IV détenue par le bar La Cure, place de l'église, va être vendue aux enchères, suite à la mise en liquidation judiciaire du commerce. Afin de préserver le commerce et l'activité économique sur la commune, Mr le Maire propose à l'assemblée de participer aux enchères en vue de conserver cette licence IV sur Usson.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Donne** tout pouvoir au Maire pour participer à la vente aux enchères de la licence IV détenue par le bar La Cure ;
- **Fixe** l'enveloppe maximale à 10 000 € - dix mille euros.
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 27 janvier 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--